

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU SAMEDI 21 DECEMBRE 2024 (convocation du 11 décembre 2024)**

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, CHEMIN Alexandra, TOUAT Jean Claude, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence

PROCURATION : Myriam BOUSSARIE à Françoise LAFORGE

ABSENTS : LORENZO Manuel, BURBAN Anne-Gaëlle, LAGARDE Lionel, Daniel LIEGEOIS, NAFTEUX Daniel

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie GARDILLOU

☐ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Vote à l'unanimité

☐ **DELIBERATION DEMANDE SUVENTION DETR – FOUR BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de remplacement du four de boulangerie par un équipement de meilleur performance énergétique pour la boulangerie communale cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR cadre B1) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à l'achat d'un four de boulangerie dernière génération permettant la production identique assurer par le matériel en place avec des performances énergétiques pouvant garantir la réduction de consommation d'énergie électrique de – 20% vis-à-vis des consommations actuelles ce qui correspond à une réduction de plus de 25000 Kw /an. Le montant éligible du matériel avec sa mise en place et raccordement s'élève à 59100,00€ HT.

Vote à l'unanimité.

☐ **DELIBERATION DEMANDE SUVENTION DETR – FILM PROTECTION SOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de fourniture et pose de film réflecteur des effets du rayonnement solaire sur les baies orientées Est Sud-Est, Sud de la Mairie et salle des fêtes attenantes cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR cadre B1) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la fourniture et pose par entreprise spécialisée de film réflecteur du rayonnement solaire, dispositif contribuant à limiter les réchauffements indésirables durant les périodes d'ensoleillement fort. Ainsi limiter de fait le recours systématique aux moyens de climatisation pour garantir un « confort » d'été minimal pour les conditions de travail et d'usage par les usagers des ERP du bloc Mairie, salle des fêtes et annexes. Cette action pouvant de fait garantir la réduction de consommation d'énergie électrique vis-à-vis des consommations actuelles. Le montant éligible du matériel avec pose s'élève à 2988,00€ HT.

Vote à l'unanimité.

☐ **DELIBERATION MONTANT DU LOGEMENT 4 RUE DE LA PRAIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suite à la disponibilité récente de la maison 4 rue de la prairie de réviser le loyer : Suivant les recommandations du service ADIL.

Maison individuelle au 4 Rue de la Prairie (logement T4 classé D en DPE récent)

Loyer : 550.00 €

Vote à l'unanimité.

□ DELIBERATION ATTRIBUTION LOGEMENT 4 RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite des lieux, Madame Vanessa COLLINET a confirmé son acte de candidature pour le logement 4 rue de la Prairie.

Maison T4, garage, avec son jardin privatif, Logement classé en D par DPE récent.

Candidature enregistrée et répétée par des courriers les 8 Juin 2023, 17 Octobre 2023, 2 Juin 2024.

Après examen de la candidature, le Conseil Municipal décide d'octroyer le logement situé 4 rue de la Prairie à Madame Vanessa COLLINET et M Sébastien BROUARD à compter du 1^{er} Février 2024

Vote à l'unanimité. (Madame Alexandra CHEMIN sort de la salle et ne participe pas au vote)

DELIBERATION REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers comme suit :

2^{ème} trimestre 2024 – valeur : 145.17 – INSEE du 12 juillet 2024 (soit une augmentation de 3.26 %)

4 avenue du Parc ; 4 rue des Tonneliers ; 5 Grand Rue ; 2bis Place de l'Eglise ; 3 Place de l'Eglise ; 2 Place de l'Eglise ; 2 route de Miallet et 1 Route de Miallet

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR MISE EN PLACE D'UNE PRISE ELECTRIQUE POUR RECHARGE VEHICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de d'installation d'une borne de recharge électrique et d'aménagement de la place dédiée sur surface existante cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL2025) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la fourniture et pose par entreprise spécialisée et sous le couvert de la SEM 24 d'une borne de recharge 22kw murale au droit de la Mairie, d'accès public, ainsi que le marquage au sol et signalisation verticale adaptée. Ce dispositif contribuant à favoriser la mobilité électrique sur le territoire et venant renforcer le maillage local. Cette action venant aussi de fait conforter l'utilisation de la production photovoltaïque en autoconsommation devant être mise en place au premier trimestre 2025. Le montant éligible du matériel de cette opération s'élève à 7889,90€ HT.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA DEUXIEME TRANCHE D'ITINERANCE DOUCE « FOUSSEYRAUD »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de réalisation de la deuxième tranche de l'itinérance qui viendra compléter le parcours déjà réalisé en 2023-2024 suite à une acquisition de foncier récent cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL2025) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la création d'une piste réservée à la circulation douce « piétonne ou cycliste » en lien avec la vélo-route voie verte V92 traversant la commune d'Est en Ouest. L'aménagement de cette IIème tranche sera réalisé avec les mêmes techniques que la première tranche se limitant à de l'apport minéral perméable. Un complément de signalisation verticale adaptée viendra à terme consolider le dispositif. Celui-ci contribuant à favoriser la mobilité active et douce sur le territoire et venant renforcer le maillage par la V92 « Flow-Vélo ». Le montant éligible des travaux de cette opération s'élève à 12.396,00€ HT.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION SPA DE BERGERAC

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la SPA de Bergerac : 500€

Vote à l'unanimité.

DON FAMILLE HISPIWACK

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un chèque de 130,00 € de la part de M et Mme HISPIWACK Jean-Michel et Brigitte , administrés et membre du conseil municipal et agente titulaire de la commune , en remerciements pour le prêt de la salle des associations, du prêt du matériel de la salle des fêtes, pour un événement familial.

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE n°6

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6218 : Autres personnels extérieur	0.00 €	300.00 €
D-739211 : Attribution de compensation	0.00 €	15 000.00 €
D-65748 : Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	7 000.00 €	0.00 €
D-60633 : Fourniture de voirie	5 000.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparation sur bâtiments public	3 300.00 €	0.00 €
Total Général	15 300.00 €	15 300.00 €

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DU DELAISSE DE LA RD 707 AU LIEU DIT « LES COUTURAS », COMMUNEMENT NOMME « virage du Sous-Préfet »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de saisir l'opportunité de faire rentrer au patrimoine communal ; vu la proposition des services du département de la Dordogne représentés par le chef d'unité d'Aménagement de Nontron, M Vincent Besse, le délaissé de la RD 707 au lieu-dit les couturas, communément nommé « virage du sous-préfet ».

Cette portion de l'ancienne chaussée départementale représente 225m en linéaire pour une surface globale d'environ 2000m².

Vote à l'unanimité.

ACHAT ET VENTE DE PARCELLES POUR REGULARISATION D'ASSIETTE DE VOIRIE COMMUNALE AUPRES DE LA SCI « LA GLAUDIE »

Monsieur le Maire rappelle que suivant la délibération du 17 juin 2006 le chemin rural desservant La Glaudie, et Le Chaudeau a été classé et inscrit dans la voirie communale. Qu'à ce jour le rectificatif des emprises n'a pas été réalisé. Pour ce faire il convient de procéder à des achats et ventes en ce sens.

Soit pour la vente de la commune à SCI La Glaudie, les parcelles E 2116-2117-2118 pour une surface cumulée de 1a ,57ca ce pour une valeur de 500€.

Soit pour la vente de la SCI La Glaudie à la Commune la parcelle E 2114 d'une surface de 92ca ce pour une valeur de 500€

Il est rappelé que la commune a fait pratiquer un bornage formel et amiable des nouvelles surfaces par le soin du Cabinet de Géomètre expert SAS Délimit. (Plan joint à cette délibération).

Vote à l'unanimité.

ACHAT TERRAIN "MAZEROUX" POUR PEI

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à la délibération 53.2023 qu'il est possible de se porter acquéreur des parcelles B 2215-2216 d'une superficie cumulée de 405m² d'une valeur de 10€ le m² soit pour une valeur d'achat de 4050 € auprès de Mme Fabienne Derouin Epouse Roizot. Pour rappel ce terrain réputé constructible se situe au cœur du hameau de "Mazeroux" et propice à y créer un PEI par l'installation à terme d'une réserve souple de 120m³ et ainsi parfaire les moyens mis à disposition aux services du SDIS.

D'autre part parallèlement à l'achat de la commune il est convenu que les conjoints Beauvils se porte acquéreur auprès de Mme Derouin Fabienne épouse Roizot de la parcelle 2214 d'une superficie de 44 m².

Pour rappel la commune s'est chargée des frais de bornage à l'amiable auprès de M Nicolas Descamps géomètre expert de Nontron.

Vote à l'unanimité.

Séance levée à 11h20